

Dettes du tiers monde : l'État payera

Autor(en): **Kappeler, Beat**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 893

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dettes du tiers monde: l'Etat payera

Une nouvelle phase se développe dans la tourmente des dettes du tiers monde. Par des astuces comptables, des trocs, des ventes de créances, les grandes banques en viennent à tenir compte de l'impossibilité d'être remboursées. En même temps c'est le fisc des pays créanciers respectifs qui commence à passer à la caisse. La nouvelle phase est appelée celle du *réalisme*. La grande Citicorp fit l'année

passée — encore avant le krach d'octobre — le premier pas en augmentant massivement ses provisions de perte. Toutes les grandes banques du monde anglo-saxon suivirent. Les instituts européens connaissaient déjà des montants de provisions plus élevés. Suivant les pays et leurs coutumes fiscales, ces provisions, qui réduisent les bénéfices d'exploitation d'autant, diminuent les impôts à payer.

Là où cela ne suffirait pas, de nouveaux instruments permettent de faire contribuer l'Etat d'une manière claire. C'est d'abord le cas, quand une perte nette est à enregistrer — si le débiteur se refuse définitivement à passer à la caisse. Ensuite il y a la vente des créances au rabais sur le marché libre. Suivant la combativité des pays débiteurs, ces rabais vont de 20, 30, jusqu'à 90% pour le Pérou pendant un certain temps quand Garcia limita les paiements d'intérêts. La perte, là aussi, peut être défalquée du revenu imposable de la banque. Si elle diminue son dividende, un manque de revenu apparaît également chez le porteur des actions et réduit encore les rentrées fiscales dans la mesure où il n'y a pas de système d'élimination de la double imposition («avoir fiscal» par exemple). Quand les banques vendent leurs créances, une rédemption finale et entière ne profite plus qu'à l'heureux acheteur. Pour cette raison et parce que toutes les provisions selon l'art comptable ne donnent pas déjà droit à la diminution des impôts, on a inventé des institutions spécialisées. Ces «caisses de dettes» (IBA-Investors au Japon) achètent également les mauvaises dettes des banques et deviennent ainsi les créanciers. Cependant elles gèrent le total des flux qui peuvent être obtenus des pays du tiers monde et si par chance tout est repayé un jour, la situation de cette caisse s'en trouvera améliorée et elle pourra rémunérer ses banques-actionnaires ou bénéficiaires. Une fi-

une trouvaille, combien d'à peu près tirés par les cheveux et de calembours sans saveur, quand ils ne sont pas singulièrement déplacés. Une fois de plus, les médiocres discréditent le jeu et nous gâtent notre plaisir.

Le jeu avec les mots tend à perdre toutes ses vertus de polémique et de salubre inconvenance. Les trouvailles du *Canard* sont la manifestation linguistique d'un refus politique: celui des «vérités» officielles, des prétentions ou des réputations injustifiées et des idées reçues. Ce qui est en jeu, c'est la validité des discours régnants et la confiance que trop de lecteurs crédules accordent à la presse gouvernementale, de quelque bord qu'elle soit. En revanche, je vous défie de trouver, dans ce qui suit les titres joueurs de nos quotidiens, la moindre impertinence, la plus petite contestation des opinions régnautes. Passé le calembour initial, c'est l'esprit de sérieux qui règne, et le discours le plus convenu. Les slogans de mai 68 — ce furent souvent des trouvailles verbales — étaient révolutionnaires; et la dernière formule lancée à Dorigny «Arbenz macht frei» est admirablement centrée. Mais que contestent les à peu près que nous proposons la plupart des journaux d'aujourd'hui? Pauvre jeu qui ne prend de libertés qu'avec les mots. ■

Jean-Luc Seylaz

liale nouvelle de la banque mondiale, selon le «système de garantie multilatéral contre les risques à l'investissement», pourrait être un autre institut de cette sorte. Dans le cas extrême, même un ressortissant riche d'un pays endetté, qui aurait contribué à l'endettement par la fuite des capitaux orchestrée par lui-même, pourrait se réassurer dans cette filiale quand il réinvestit ses avoirs dans son pays. Une astuce nouvelle vient d'être inventée dans le cas du Mexique. Les banques peuvent troquer leurs créances (avec un rabais de moitié environ) contre des obligations à coupon zéro du Trésor américain que le Mexique pourra offrir. Dans ce cas comme dans celui des «caisses de dette», les banques peuvent rendre effective la perte probable sur leurs créances et profiter d'une taxation réduite — tout de suite.

En Suisse la statistique témoigne, me semble-t-il, de ce partage du fardeau entre les banques-mauvais-investisseurs et l'Etat. Car en 1982 les impôts directs des cinq grandes banques se montaient à 48,4% du bénéfice déclaré, mais à 39,8% seulement en 1986. Je ne connais pas de réduction suffisamment marquée des taux d'imposition qui puisse expliquer cette chute. Depuis 1980, les impôts des grandes banques ont augmenté de 90%, le bénéfice de 119% et les «pertes, amortissements et provisions» de 289%. La statistique suisse — et les bilans des banques — nous font grâce de ce qui est amortissement sur le logiciel électronique, sur les plantes vertes de bureau et sur les pertes dans le tiers monde. Cependant les faits sont là. On ne s'arrêtera probablement pas ici. L'Etat, c'est-à-dire nous, paierons aussi dans cette affaire de l'endettement. Nous avons commencé à payer par un autre canal aussi: les risques croissants des affaires ont été invoqués maintes fois déjà pour justifier les marges croissantes, par exemple dans le domaine des hypothèques. Cette marge-ci a doublé en dix ans. Les faits sont là, disions-nous.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).